

Position de l'ARE sur le rapport : « Le citoyen européen et l'application du droit communautaire ». Adoptée lors de la réunion du Comité permanent Affaires institutionnelles` à Paris, le 9 & 10 octobre 2008

original en anglais

« Sur le papier, un citoyen européen a droit au même traitement qu'un citoyen national dans tous les pays de l'Union. Mais dans la pratique, la reconnaissance des qualifications, le remboursement des frais de santé et l'obtention d'une aide sociale sont très inégaux, et même chaotiques. »

Alain Lamassoure, Interview, Europolitics, juin 26, 2008

Résumé: application peu satisfaisante du droit européen

Au début de cette année, le Président Nicolas Sarkozy avait chargé Alain Lamassoure, membre du Parlement (PPE-DE), ancien ministre et secrétaire national en charge des affaires européennes à l'UMP, de rédiger un rapport sur l'application du droit communautaire pour les citoyens européens, intitulé : « Le citoyen européen et l'application du droit communautaire ».

Ce rapport aborde les problèmes concrets auxquels les citoyens sont confrontés dans leur vie quotidienne, en raison de leur mobilité croissante au sein de l'Union européenne. Alors que "les frontières sont abolies, affirme Monsieur Lamassoure, d'innombrables obstacles rendent difficile une vie harmonieuse dans cet espace commun". Les problèmes vont de la reconnaissance mutuelle des diplômes et de la question des retraites aux questions de mariage, de divorce, de garde des enfants, de droit d'exercice d'une profession ou de remboursement des frais médicaux.

Dans certains cas, un droit communautaire existe, mais il n'est pas appliqué au niveau national, régional ou local. Tel est, par exemple, le cas de la reconnaissance mutuelle des qualifications, qui est trop souvent dans les mains des universités et est donc traitée au cas par cas. Dans d'autres cas, aucune loi n'existe là où une législation européenne serait nécessaire, par exemple un droit de la famille. Parmi les autres dossiers, il y a lieu de citer le traitement des fichiers personnels et l'absence de "guichet unique" pour le citoyen mobile européen, où il pourrait avoir accès aux documents appropriés. Au contraire, il est confronté à un nombre déconcertant de sources d'informations différentes sur le droit communautaire.

La faible mobilité des Européens dans l'Union constitue également une pierre d'achoppement: "En dépit du succès du programme Erasmus, les échanges universitaires sont plus importants avec le reste du monde qu'avec les Européens, et les grands médias nationaux consacrent davantage de temps d'antenne à la politique américaine qu'à la politique européenne."

Pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, ce rapport résume d'une part les problèmes auxquels les citoyens sont confrontés et, d'autre part, le manque d'application du droit communautaire sur le terrain. Le rapport expose également une liste de 61 recommandations et remèdes, entre autres:

Informier le citoyen: Pour les ressortissants de pays tiers, il faudrait envisager une carte de citoyen européen similaire à la carte bleue. Il s'agirait d'un document harmonisé permettant aux Européens mobiles de remplir des formalités, une vraie *carte de sécurité sociale européenne/carte de citoyen européen* couvrant l'assistance aux familles, les accidents du travail, l'assurance retraite, l'identité, la sécurité sociale, les qualifications, etc. Cette carte pourrait être délivrée par un guichet unique, une source d'information unique pour les citoyens sur le droit européen, avec une personne de contact désignée dans chaque institution européenne, gouvernement, administration. Un fonctionnaire spécifique, attaché à chaque préfet, devrait aider le citoyen mobile.

Régions transfrontalières et échange: Le rapport accorde une attention particulière au rôle des régions transfrontalières. Il indique qu'une puissance impulsion devrait être donnée à la coopération entre les zones transfrontalières. Les échanges entre étudiants et professeurs devraient aussi être encouragés, et passer de 2% d'étudiants Erasmus à 20%.

Affaires légales et coopération: Les recommandations portent sur la transposition des directives, la formation de juges nationaux en droit européen, la coopération administrative et judiciaire, le développement du droit familial, la réflexion sur un droit civil international européen ainsi que la reconnaissance des qualifications.

Gouvernance européenne: La Commission, le Parlement européen ainsi que les Parlements nationaux devraient modifier leur méthode de travail en commençant par les problèmes concrets des citoyens et en réduisant la bureaucratie pour ces derniers. Ils devraient approfondir le débat sur la citoyenneté européenne et encourager la double nationalité, y compris un régime électoral rapprochant les députés européens des citoyens.

Prise de position de l'ARE: stimuler le guichet unique, la coopération et l'échange au profit du citoyen européen mobile

L'ARE accueille avec satisfaction cet important rapport qu'il considère comme une initiative visant à mettre le citoyen au centre de toutes les actions politiques. C'est un précieux document qui peut contribuer à mieux communiquer l'Europe à ses citoyens. L'ARE souhaite souligner l'importance de trois recommandations qui revêtent une importance particulière pour les régions qui représentent le niveau politique sous l'état nation:

- **Les centres Europe Direct en tant que guichet unique:** L'ARE accueille avec satisfaction l'idée d'un guichet unique - virtuel et réel - proche des citoyens, et d'une personne de contact au plan régional chargée du droit communautaire. L'ARE propose de développer davantage les *Centres Europe Direct* existants et de les transformer en véritables points d'assistance aux citoyens confrontés à des difficultés dans l'application du droit communautaire, par exemple la reconnaissance des diplômes dans leurs universités respectives. Les Centres Europe Direct sont souvent gérés et financés par les régions, et parfois cofinancés par la Commission. L'ARE propose de doter ces Centres des moyens financiers nécessaires pour créer une passerelle unique bénéficiant vraiment au citoyen mobile.
- L'ARE soutient avec vigueur la **coopération administrative**, y compris la formation du personnel de l'administration régionale afin d'atteindre l'excellence dans la gouvernance. Les régions doivent recevoir le financement nécessaire pour mettre en place des administrations coopératives fortes. Dans ce contexte, l'ARE accueille également avec satisfaction la proposition d'encourager davantage le groupement européen de coopération territoriale, y compris la coopération interrégionale.
- L'ARE s'est engagée à tout mettre en œuvre pour encourager l'**échange** entre les universités, les écoles, les professeurs et les employés. L'ARE continuera de développer son programme Eurodyssée permettant ainsi aux jeunes d'effectuer un stage dans une autre

région. L'Union européenne devrait mieux soutenir financièrement les groupements interrégionaux qui poursuivent ces objectifs transversaux.

L'ARE exposera tous ces points dans une lettre adressée à la présidence française.

Svh/le 19 août 2009